L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 20 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Rosar & Co., dans leurs salles d'encans — Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue de Chartres—Linge de cilentèle, lingerie de monsieurs, chapeaux, casquettes, malles, etc

SPECTACLES.

Jeudi, 20 Novembre 1873.

OPERA.—La Favorite.

ACADEMIE.—Mlle Elise Holt dans son rôle comique de Lucrèce Borgia.

L'Equilibre dans notre Budget Municipal.

On nous assure qu'il sera fort difficile d'équilibrer cette année notre budget municipal, c'est-à-dire d'élever les recettes à la hauteur des dépenses, sans qu'il en résulte un large déficit. Nous n'avons pas besoin, pour le savoir, qu'on nous le dise. Il est clair qu'avec un intérêt de dette aussi considérable, des frais de police et d'école aussi lourds, nous ne pourrons jamais arriver à une situation fiscale normale. Ce n'est pas la paix que nous avons, c'est la guerre, car la guerre pour nous est synonime de pillage, et c'est un régime de pillage légalement organisé que nous subissons. Pour faire face à un régime pareil, il a fallu élever les taxes à un chiffre qui ferait l'effroi de tous les peuples de l'ancien monde et qui serait pour eux un attentat sinistre. Mais ils ne le tolèreraient pas. Dans l'Ukraine russe, au fond même de la Tartarie, des voix indignées et hardies s'élèveraient contre le gouvernement qui pèserait d'un tel poids sur la richesse publique, et ce gouvernement ne tiendrait pas longtemps devant la réprobation universelle. Peu importe à ceux qui souffrent que la forme du gouvernement soit républicaine ou monarchique! Il faut à tous les peuples une administration équitable; il faut à toutes les sociétés un gouvernement juste et fraternel. Or, c'est ce que nous n'avons pas eu. Pour l'en vouloir, ce que nous n'avons plus, et l'existence sous ce gouvernement-ci est devenue réellement impossible.

Les biens de dix mille contribuables ont été frappés de saisie, il y a quelques jours, par l'ordre d'un juge, devant lequel aucun de ces contribuables n'a pu dire la raison pour laquelle il n'avait pas payé. Ils ont été condamnés à la saisie et à l'expropriation sans avoir eu la chance de se faire entendre et, par un trait de la plume d'un greffier, ces 10,000 contribuables vont se trouver d'un moment à l'autre privés de leur dernier morceau de pain et de leur dernier asile! Est-ce croyable? Est-ce possible? Où vit-on jamais pareil excès en fait de contributions publiques? On veut percevoir des taxes municipales de trois pour cent et au-delà quand les taxes d'Etat sont de deux et quart et tout cela non sur le revenu usuel, sur le capital, sur un capital fictif, car on sait bien qu'il n'y a pas une seule propriété à la Nouvelle-Orléans qui puisse se vendre à l'encan ou autrement au prix où elle est assessée! On sait bien aussi qu'il y a fort peu de propriétés aujourd'hui qui donnent un revenu suffisant non pour faire vivre le maître, mais pour le mettre à même de payer les redevances monstrueuses qu'on exige de lui.

Aussi qu'arrive-t-il? Il arrive que les trois quarts des contribuables ne payent pas parce qu'ils ne peuvent plus payer; et plus les taxes seront élevées moins ils payeront, parce qu'ils seront toujours moins en état de le faire. Et quel sera le terme de toutes ces iniquités? Il est aisé de le prévoir: le terme sera l'anéantissement de la propriété comme valeur fiscale, car l'assesseur en dépit de son obstination brutale, ne pourra porter dans ses régistres des prix que la vente par saisie n'aura pas justifiés. Le prix obtenu sera la limite forcée et alors de combien de millions l'assessement d'aujourd'hui sera-t-il réduit? De 130 millions il descendra à 40.

Mais alors, où prendra-t-on la somme nécessaire au payement de l'intérêt des dettes? Où prendra-t-on les frais de police et les frais des écoles publiques? Sur le département des améliorations? Soit! Mais ce département se divise en deux chapitres, le chapitre des innovations et celui des réparations et de l'entretien. Qu'on sacrifie le premier, nous ne nous y opposons pas, mais pour le second, il est indispensable et doit être forcément maintenu, si l'on veut que la Nouvelle-Orléans continue à être habitable. On a beau rogner sur une dépense et sur l'autre, il faudra toujours nettoyer les rues et les éclairer la nuit; il faudra toujours réparer les ponts et les pavages; il faudra toujours entretenir les quais et les débarcadères, à moins de ne plus avoir qu'un simulacre de commerce fluvial ou maritime.

Le budget que le Conseil vient de publier dans le procès-verbal de sa dernière séance est défectueux sur divers points. Les titres en sont mal indiqués et en somme il est fort incomplet. Nous voyons qu'il est fixé pour les dépenses au chiffre de $4,788,000, mais l'article police n'y figure que pour $400,000 au lieu de $715,000! le bureau métropolitain n'ayant voulu faire qu'une réduction insignifiante. Ce établissement de chiffre porterait le budget juste au point où il se trouvait sous M. Shaw qui se plaignait beaucoup de son énormité et qui avouait son impuissance à le réduire avec les lois qui nous régissent.

Si nous ajoutons à cette addition le budget des Ecoles publiques qui a été fixé à $408,000 par le Bureau des Ecoles, nous avons juste les mêmes dépenses que sous l'administration radicale et, par conséquent, nous aurons le même déficit. Le Conseil de Ville n'estimant les recettes qu'à $4,728,150 00, ce déficit s'élèvera à plus de $700,000. C'est ce que trouvait aussi M. Shaw, dans un temps où l'assessement des propriétés foncières était encore porté à 135 millions. Mais, disait-il, l'assessement baissera forcément par les saisies, les ventes forcées et même par les ventes à l'amiable, car la propriété foncière est trop lourdement grevée pour qu'elle soit encore un peu recherchée.

La prédiction était bien au-dessous de la vérité. Qu'est devenu l'assessement de 135 millions qui figurait sur les régistres de 1871 et 72? Il doit être réduit d'au moins 10 millions; et en outre, les 125 millions qui restent ne portent plus que sur des valeurs fictives, car la réalité a fui et il ne nous reste plus que l'ombre de ce que nous avions autrefois. Fixé à 50 millions l'assessement serait encore trop élevé, et ce qui le prouve bien mieux que nos paroles ce sont les poursuites qu'on exerce aujourd'hui contre 10,000 contribuables dont beaucoup doivent certainement en taxes arriérées plus que ne valent les propriétés assessées en leurs noms, et l'on compte surtout les arriérés remontant à plusieurs années.

Le déficit va donc se trouver infiniment supérieur à celui que M. Shaw avait annoncé, et au lieu d'être de 600,000 piastres, il sera d'un million au moins. Que fera-t-on pour le couvrir? Augmenter les taxes, n'est pas chose possible; les Radicaux ont proclamé eux-mêmes cette impossibilité. Faire une nouvelle consolidation et joindre encore un million aux 23 millions de la dette actuelle, ce serait ajouter 80,000 piastres d'intérêt annuel aux $1,867,000 que nous payons déjà. Il faudrait pour faire face à cette augmentation de charge, augmenter la taxe, ce qui est réputé impossible. Alors quel parti prendre?

Le parti que nous avons indiqué tant de fois et qui est devenu chose [illegible] faut que la police sante; il faut que les écoles publiques soutenues; il faut que les rentiers soient à leur tour, ou que la propriété soit anéantie, ce qui anéantirait la ville. On désigne déjà, on abandonne presque tout pour aller se fixer ailleurs. L'émigration deviendra universelle, si cet horrible état de choses se perpétue quand même il n'empirerait pas. Que serait-ce donc si l'on avait l'audace d'ajouter quelque chose aux charges d'aujourd'hui? ce serait certainement un nouveau qui peut décréter et alors tous les propriétaires, les actionnaires, les policiers, officiers des écoles et autres, les rentiers et tous ceux qui vivent depuis 10 ans aux dépens des propriétaires, seraient punis en même temps: ils perdraient d'un seul coup toutes leurs prébendes, en restant libres toutefois d'exercer entre eux et les uns contre les autres l'esprit de fiscalité qui aurait ruiné et dépeuplé ce pays.

L'impossibilité absolue d'équilibrer le budget de la ville, et le résultat infaillible d'un million de déficit, d'un million au moins, justifient amplement les conclusions de cet article.

THEATRE DE L'OPERA.—Mlle DENJAN débute ce soir dans *La Favorite*, l'œuvre si populaire de Donizetti, que notre public a toujours écoutée avec tant de plaisir.

Mlle DENJAN, nous n'en doutons pas, saura mettre son début à la hauteur de ceux qui l'ont précédé. Elle sera secondée par MM. Gueymar, Devoyod, Mayan et Carrineau.

Samedi prochain la Direction commencera la série des matinées. On donnera *Frou-Frou*, comedie en 5 actes. Le spectacle commencera à midi précis.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La réapparition de Mlle Elise Holt sur la scène de ce théâtre, après une absence de trois ans, a été marquée par un enthousiasme extraordinaire. Cette actrice qui, depuis l'année 1870, ne s'était pas fait entendre à la Nouvelle-Orléans, a dû voir avec plaisir que le temps n'avait pas effacé les souvenirs qu'elle avait laissés, et qu'elle jouissait encore de la faveur du public.

Les deux premières représentations de la comédie: *Dick the Chevalier*, ont été moins bien réussies que celle d'hier; M. Connor, un des principaux sujets de la troupe régulière, n'ayant pu jouer les deux premiers soirs à cause d'une légère indisposition: ce qui a beaucoup gêné les acteurs et contrarié les spectateurs.

Ou jouera ce soir, *Lucretia Borgia*, drame en trois actes, où Mlle Holt remplira le rôle de *Gennaro*, et M. Harry Wall, celui de *Lucretia Borgia*. Le spectacle commencera par une petite farce très amusante, intitulée: *Bowl'd Out*.

NOUVEAU SYSTÈME DE PAVAGE.—M. L. Sewell vient de paver la section de la rue des Remparts la plus rapprochée de la rue de l'Esplanade par un système entièrement nouveau. Le matériel qu'il emploie est du gravier rendu concret. M. Sewell assure que ce genre de pavé, analogue à celui qui servait à faire les routes romaines, peut durer éternellement. Il a de plus l'avantage de ne couter que $4 50 au lieu de $6 50, coût du pavage en pierres carrées, et nous sommes assuré que ce genre de pavage ne produit aucune poussière. Le maire, les administrateurs, la presse et tous ceux qui s'intéressent à ce sujet sont invités à assister vendredi à midi, à l'inspection du travail fait, inspection qui doit présider l'ouverture de la rue au public.

☞ Une dépêche reçue par MM. Williams, Esperit & Co., agents de la Compagnie bamboucgeoise américaine, annonce que le steamer *Vandalia* est parti de la Havane pour notre port le 18 courant, à 4 heures de l'après-midi. Ce navire est attendu à son quai, au pied de la rue Ste-Marie, Quatrième District, aujourd'hui même. Il arrivera probablement ce matin.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.—L'agence générale du Sud annonce aux expéditeurs de l'Ouest, ainsi qu'on la verra par un avis inséré dans une autre colonne, qu'elle délivre des bills de connaissement au plus bas prix, pour tous les points, par la voie de Cairo. La Compagnie du chemin de fer Central de l'Illinois offre certainement les meilleures conditions et l'on peut être sûr que, par au ligne, on obtient tout à la fois sûreté, promptitude et ponctualité.

25,000 FOURNEAUX.—La grande maison Rice Bros & Co, peut se dire la providence de tout le monde pendant la saison d'hiver. Elle a inventé des fourneaux ou des poêles de chauffage de divers modèles et en ce moment elle en a plus de 50,000 à vendre à des prix calculés suivant les circonstances difficiles où nous nous trouvons. Ces poêles sont pour le bois ou pour le charbon comme les acheteurs le désirent, et sont combinés pour l'usage auquel on les destine. On trouve donc dans les vastes magasins de la maison Rice des poêles pour chauffer les églises, les salles d'assemblée, les salles d'école, les salons, les buvettes, les bateaux à vapeur, les navires et tout appartement ou chambre quelconque. Ils sont solides et élégamment construits et brûlent fort peu de combustible bien qu'ils répandent au loin une chaleur marquée et bienfaisante. On ne saurait rien inventer de meilleur, de plus agréable et de plus économique. La maison Rice a ses magasins dans la rue du Camp Nos 89 et 91 et une succursale rue des Magasins 565 ainsi qu'un immense entrepôt dans la même rue.

—Chapeaux et casquettes pour hommes et pour enfants, à un bon marché extraordinaire, au Robert E. Lee, coin Royale et St-Louis.

—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que MM. M. L. Byrne & Co., 163 rue du Canal, publient dans une autre colonne de *l'Abeille*. MM. M. L. Byrne & Co. ont acheté, tout dernièrement, à New-York, le stock entier de la maison Richardson, Knight & Co., en faillite, et ils vendent tous les articles qui le composent à des prix d'un bon marché surprenant. Parmi ceux-ci, nous avons remarqué un très brillant assortiment de fourrures, des couvertures et des étoffes de toute sorte. Ces marchandises sont de fort bonne vente par le temps froid qu'il fait depuis deux jours, et les personnes qui voudraient profiter des emplettes avantageuses que l'on peut faire en ce moment au No 163 de la rue du Canal, feront bien de se hâter.

VENTE DU REVENU DES MARCHÉS.—On trouvera plus loin une annonce du Département du Commerce, relative à la vente des revenu des marchés de la ville pour le prochain mois de décembre. Cette vente aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 26 du courant, à midi.

—Linge de dessous, chaud, pour messieurs, pardessus et autres vêtements confectionnés, d'hiver, pour jeunes garçons et pour enfants, chez B. T. Walsh, 120, rue du Canal.

ALLEMAGNE.—Les journaux allemands annoncent que le prince royal de Danemark a enfin réussi à obtenir de M. de Bismark la restitution d'une partie du Sleswig. Mais la Prusse n'a pas accordé gratuitement l'exécution plus ou moins complète de l'article du traité de Prague. Pour que la partie danoise du Sleswig lui soit rendue, le Danemark devra devenir l'allié de la Prusse. En réalité, ce petit royaume sûnféode à l'empire d'Allemagne.

La *Gazette de Cologne* dit à ce sujet: "La France doit perdre la dernière de ses illusions sur la possibilité d'une revanche."

Le gouvernement de Berlin entraînera bientôt la Suède dans son orbite, comme il y entraîne aujourd'hui le Danemark. Ce sera d'autant plus facile que le roi Oscar éprouve une sympathie médiocre pour la France.

— Echos de l'incendie de l'Opéra:

Les artistes et les employés de l'Opéra, dit le *Figaro*, ont touché leurs appointements d'octobre; ils seront indemnisés pour le mois de novembre; puis la réouverture de l'Opéra se fera, *dès le premier jours de décembre, au Châtelet*.

On aura le temps, on un mois, de faire brosser les décors les plus indispensables aux pièces du répertoire. Les décors qui ont servi jadis à la Gaîté pour y jouer la tragédie d'*Hamlet*, seront utilisés pour la partition d'Ambroise Thomas.

Puis, M. Bagier a mis à la disposition de l'Opéra le matériel [illegible] qui possédait au Théâtre-Italien.

Non-seulement le ministère est disposé à sauvegarder les intérêts d'un personnel artistique si intéressant, depuis les gros bonnets du chant jusqu'au dernier des tamplettes, mais encore, comme vous le voyez, tout le monde cherche à reconstituer la maison incendiée. Hier, dans le foyer de l'Opéra, affolant les abonnés, protestaient tous de leur dévouement et jurait de servir la scène partout où elle irait planter sa tente provisoire.

Les Protestations dans les Paroisses.

Meeting à la Nouvelle Ibérie.

Le meeting tenu à la Nouvelle-Ibérie, Louisiane, le 15 novembre 1873, conformément à la convocation faite par le comité de la paroisse d'Ibérie, a été appelé à l'ordre par le capitaine John F. Wyche, et sur motion de D. U. Broussard, le docteur William M. Richardson a été élu président, l'honorable B. Delahoussaye secrétaire, et MM. Faustin Dupuy et J. Doville Broussard ayant été élus vice-présidents, le meeting a été déclaré dûment organisé.

Sur motion, le capitaine Wyche a exposé l'objet de la réunion en quelques mots et M. W. P. Benning après quelques observations, a présenté les résolutions suivantes:

Attendu qu'un certain W. P. Kellogg et ses complices ont été installés dans les fonctions publiques que la fraude et par l'exercice illégitime d'un pouvoir dictatorial de la part de l'Président fédéral, et attendu que le Congrès, à en dernière analyse, après avoir examiné la connaissance du conflit entre les usurpateurs et les officiers d'Etat légalement élus, n'est désormais sans prendre de décision finale, et attendu, que par suite de l'appui que l'Exécutif fédéral a persisté à donner à W. P. Kellogg, le peuple de la Louisiane subit toujours l'usurpation la plus flagrante qui ait jamais existé sous Bannière Unie; en conséquence,

Il est décrété, que les véritables fils de la Louisiane restent fermes dans leur conviction de la légalité de l'élection de la liste d'Etat de la fraude, en novembre dernier.

Qu'ils déconcert Kellogg et ses complices comme des conspirateurs vénaux, des usurpateurs injustifiables, et des traîtres aux institutions et aux lois du pays; qu'ils continueront à défendre leur cause devant le Congrès jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision finale.

Que nous remercions dans John Mc-Enery le choix du peuple et le seul homme ayant droit aujourd'hui aux fonctions de gouverneur de la Louisiane; que W. P. Kellogg est responsable des outrages commis dans la paroisse de Grant et qu'il mérite la condamnation et le mépris de tout honnête homme.

Résolu, que nous avons foi dans le triomphe final de la justice; et que dans la réaction récente qui se produit dans les Etats du Nord, nous reconnaissons l'avertissement d'un peuple qui s'éveille.

Résolu qu'il soit choisi une délégation de deux membres par ward et de deux pour la paroisse en général, pour représenter le peuple de la paroisse d'Ibérie, dans la Convention convoquée à la Nouvelle-Orléans pour le 24 courant.

Résolu que le préambule et les résolutions qui précèdent soient publiées dans les journaux de la Louisiane et dans les journaux conservateurs de la Nouvelle-Orléans.

Le capitaine Wyche a fait précéder les résolutions ci-après qui ont obtenu l'approbation cordiale de l'assemblée, par les observations que voici:

Monsieur le président,

En présentant les résolutions suivantes qui n'expriment que faiblement notre appréciation et notre reconnaissance envers un des fils les plus purs de la Louisiane, DeBlanc, je puis seulement ajouter que son acte de ma vie ne m'a donné plus de plaisir que je n'en éprouve en attestant avec quelle cordialité nous condamnons la politique qui a mis à néant l'assertion d'un scélérat usurpateur qu'il gouvernait la Louisiane du consentement de ses enfants.

Qui peut oublier, monsieur le président la condition de notre Etat après la dernière élection? Il y avait deux prétendants pour chaque fonction politique, depuis celle du prétoire magistrat jusqu'à celle de constable. A l'anarchie engendrée par la lutte de parti et la confusion des places, s'ajoutait cette question épineuse de race qui menace d'être une cause éternelle d'embarras. Jamais la condition de la Louisiane, depuis qu'elle existe comme territoire ou comme Etat, n'avait été aussi critique qu'à ce moment. Le monde civilisé était dans l'anxiété et attendait avec inquiétude les dépêches télégraphiques dans la pensée que la première étincelle pouvait être le signal d'une tempête qui bouleverserait le continent jusque dans ses fondements, car il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie qui nous parcourru les magnifiques prairies et y portait la destruction et la misère et qui n'eût pu être éteint que par des océans de sang. Le gouvernement paraissait jeter le rôle d'un spectateur indifférent. Des vagues dépêches au général Emory sur la manière dont il devait disposer de ses troupes, étaient la seule consolation que nous pouvions recevoir de Washington, où il était évident qu'un enfant investi de l'autorité fédérale n'était pu tout calmer.

Revendiquer nos droits et démontrer au monde que le gouvernement de Kellogg n'était pas le choix du peuple et qu'il n'existait que par l'appui du gouvernement fédéral, a été l'objet du colonel DeBlanc et, monsieur le président, c'est à lui que le conduite suivie par lui et sa petite bande de braves patriotes que, dans mon opinion, l'Etat doit le peu de paix dont jouissent ses citoyens. J'ai donc la confiance que les résolutions que voici seront reçues et unanimement adoptées.

Résolu, que la conduite du colonel Alcibiade De Blanc et de ses braves compagnons, en résistant à l'usurpateur Kellogg, a démontré clairement l'intention de l'administration actuelle de soutenir le dit usurpateur, à tout prix, en écrasant les libertés du peuple et en faisant, à l'avenir, des élections une moquerie et une farce;

Résolu que nous offrons au colonel De Blanc nos félicitations les plus cordiales et que nous reconnaissons que par son action opportune et judicieuse en forçant l'administration à démêler sa politique à ses affaires de la Louisiane, il a non seulement maintenu l'honneur et la dignité de tous les vrais Louisianais, mais encore fait remonter la responsabilité de la malheureuse condition de notre Etat au gouvernement général, sur lequel elle doit justement peser.

La réunion ayant à procéder aux nominations, les délégués suivants ont été choisis pour représenter la paroisse d'Ibérie dans la Convention qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 24 courant:

Premier ward—Capitaine Eugène B. Olivier et docteur Wm. M. Richardson.

Second ward—D. U. Broussard et Wm. F. Schwing.

Troisième ward—John F. Wyche et J. C. Dugas.

Quatrième ward—Adolphe Segura et Alphonse Landry.

Cinquième ward—John Avery et Valerie Lemaire.

Pour la paroisse en général—Capitaine E. B. Trinidad et Robert S. Perry.

Aucune autre affaire n'étant à traiter, la Convention s'est ajournée.

WM. M. RICHARDSON, Président.
L. B. DELAHOUSSAYE, Secrétaire.

Meeting dans la paroisse Assomption.

Napoléonville, 15 novembre 1873.

Dans un meeting qui a été tenu ici aujourd'hui, pour nommer des délégués à la Convention convoquée à la Nile-Orléans pour le 24 novembre 1873, l'honorable F. A. Tête a été appelé à présider et M. Jos. Leblanc a été prié de remplir les fonctions de secrétaire.

Le président a expliqué le but du meeting.

Sur la motion de M. Cyprien Gros, dûment secondée, un comité de trois composé du général F. T. Nicholls, F. M. Pike et L. Francioni, a été nommé par le président pour rédiger des résolutions exprimant les sentiments du meeting, lequel, après l'intermédiaire de son président a rapporté les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

Attendu que le sénateur Morton et d'autres politiques radicaux ont avancé que le peuple de la Louisiane acquiesce à l'usurpation de Kellogg et accepte la situation actuelle des affaires en Louisiane, les citoyens de l'Assomption déclarent que les dites assertions sont entièrement fausses, au moins en ce qui les concerne.

Ils déclarent que le pouvoir de gouvernement fédéral seul maintient les usurpateurs dans les positions où ils ont été mis illégalement par l'autorité fédérale. Contre ce pouvoir, il y aurait folie à contester et l'attitude actuelle des affaires dans notre Etat ne prouve rien de plus que la reconnaissance par nous de ce fait. A cette violation de nos droits et à ce dédain outrageant des principes républicains et constitutionnels sous n'entendons pas nous opposer que nos vives protestations et remontrances et nous en pouvons qu'en appeler au sentiment du droit et de la justice du peuple américain.

Résolu que nous attendons avec confiance que Duncan S. Cage, notre sénateur, et E. R. Cox et Numa Vives, nos représentants, feront tous leurs efforts pour organiser la prochaine Législature sous le gouvernement de John McEnery.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommés délégués à la Convention convoquée à la Nile-Orléans, pour le 24 courant:

PREMIER WARD.

1. John Dalferes. 2. Cam. Cormouche, 3. Aug. Lanzeigne. 4. C. D. Lelande. 5. Edward Kock.

SECOND WARD.

1. Numa Vives. 2. G. S. Garrett, 3. S. A. Traxilla. 4. P. Allemen, 5. Scipibbe Truzilla.

TROISIEME WARD.

1. Gds. F. T. Nicholls, 2. Wm M. Marks, 3. Alex. Guillot. 4. Anatole Gill ot, 5. Severin Landry. 7. Ed. Guillot. 4. Sup. T. Landry. 5. Thos. Lofters, 6. Walter Guion.

QUATRIÈME WARD.

1. W. B. Estelle. 2. Wm W. Pugh, 3. Z. Monts. 4. F. C. Martin. 5. J. E. Tuffen. 6. A. J. Lockwich. 7. J. A. Lockwich. 8. Wm. Grimmoute. 9. E. C. Martin Jr.

CINQUIÈME WARD.

1. F. A. Tete. 2. Cyprien Gros. 3. L. D. Badeau. 4. F. Volkmann. 5. C. Hinel. 6. Dennis Hinel. 7. J. Hinel. 8. F. Guillot. 9. Livodale Bernard.

SIXIÈME WARD.

1. L. Trapelual. 2. Oscar Hebert. 3. Dr. J. K. McKnell. 4. Neville Boudreau. 5. L. Ancelin. 6. Jean Lavenie. 7. A. B. Shera. 8. Joachim Mire. 9. Spicer Jones. 10. Joachim Mire. 11. J. B. Gautreaux. 12. Myrtaire Hebert. 13. Orville Boudreau.

SEPTIÈME WARD.

1. R. L. Pugh. 2. Ovid Hinel. 3. W. W. Pugh Jr. 4. E. D. Barion. 5. J. B. Landry. 6. D. Dennett. 7. D. Carmouche. 8. Col. G. G. Garner. 9. Albert Hinel. 10. Rich. Gauthreaux. 11. Rich. Gauthreaux. 12. C. Hinel. 13. Jos. Gauthreaux. 14. Jos. Gauthreaux. 15. J. B. Whittington.

HUITIÈME WARD.

1. Chas. Dupuy. 2. F. W. Pike. 3. R. H. Webster. 4. Adolphe Lorret. 5. W. J. Beasley. 6. Désiré Le blanc. 7. Dr R. Beasley. 8. Geo. W. Jones. 9. Dr Gaston Sorille. 10. Webster Kelly. 11. L. U. Folse.

NEUVIÈME WARD.

1. H. H. Carver. 2. Frank R. Cosgrove. 3. V. Triche. 4. D. Robichaud. 5. Isley Blanchard. 6. Jules Blanchard. 7. Dr Ed. Bourg. 8. Dr R. Bourg. 9. E. Dugas. 10. J. M. Lonzale. 11. V. Landry. 12. Peter Clark. 13. J. M. Lonzale. 14. U. Joly.

DIXIÈME WARD.

1. E. B. Cox. 2. F. F. X. Dugas. 3. John Walker. 4. J. D. Landry. 5. Neville Blanchard. 6. E. Verret. 7. Joe. E. Le Blanc. 8. Narcisse Landry. 9. Sévérin Blanchard. 10. Joe. E. Pugh. 11. Sévérin Blanchard. 12. C. Dugas. 13. P. J. Gilbert.

ONZIÈME WARD.

1. N. Blanchard. 2. Drauzin Dugas.

DOUZIÈME WARD.

1. Z. Girot. 2. Justil. Bourgeois. 3. B. F. Boudreau. 4. Felix Thibodaux.

TREIZIÈME WARD.

1. N. Allsman. 2. Dérisé Broaud. 3. Pierre Gaudet Jr.

QUATORZIÈME WARD.

1. J. K. G. Kittridge. 2. D. Rousseau. 3. Chas. Gross.

QUINZIÈME ET SEIZIÈME WARDS.

1. R. Frion. 2. Leslie Pike. 3. Trazimond Daigle. 4. A. C. Gonzalez. 5. Thos. Mason.

Sur motion, il a été résolu que le compte-rendu de ce meeting serait envoyé au *N. O. Tocsrne*, au *Herald* et à l'*Abeille*.

Signé: FRANCIS A. TETE, Président.
J. E. LE BLANC, Secrétaire.

—On trouve-t-on un assortiment complet et varié de chapeaux et de casquettes pour hommes et pour enfants à des prix de panique? Ah Robert E. Lee, coin des rues St-Louis et Royale.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les bacchanales de Mechanics Institute.

La Convention africaine, présidée par César Caire Antoine, n'est réunie pour la troisième et dernière fois, hier à midi, au Mechanics Institute.

Jamais séance n'a été plus orageuse!

Au commencement tout à fait, un carpet-bagger blanc, aux cheveux rouges et au visage de fouine, a demandé qu'un comité de dix, composé de cinq blancs et de cinq hommes de couleur, fut nommé pour rédiger une déclaration représentant les intérêts de la classe radicale devant le prochain Congrès.

La motion a été vivement approuvée; mais l'élection des dix délégués a été le signal d'un effroyable tumulte. Tous les vieux nègres de la convention voulaient être choisis et chacun d'entre eux prétendait voter pour lui-même.

Antoine, au désespoir, a brisé son maillet et renversé deux encriers, sans pouvoir ramener l'ordre dans l'assemblée.

Il a fini par céder la place à un autre nègre, qui n'a pas eu plus de succès que lui. Les conventionnels n'ont cessé de s'injurier et de se menacer les uns les autres. Burch lui-même, qui a participé à bien des orgies, a été forcé de déclarer qu'il n'avait jamais assisté à pareille scène.

James Lewis le mulâtre qui remplit les fonctions d'administrateur du Département des Améliorations au conseil municipal, a essayé de se faire entendre; mais personne n'ayant voulu l'écouter, force lui a été de se taire et de se retirer désappointé, sans avoir pu placer un magnifique discours qu'il avait laborieusement préparé.

Enfin, après deux heures de brailleries, de hurlements et de glapissements, les sommités radicales dont les noms suivent ont été désignées pour aller à Washington: B. F. Flanders, James Longstreet, H. C. Dibble, A. K. Johnson, H. B. Wyman, E. C. Billings, J. H. Ingraham, J. H. Burch, James Lewis, F. B. Stamps, H. F. Joubert, A. E. Barber. Après un enfantement aussi pénible, la Convention s'est ajournée *sine die*.

Cour des Supérieure.

Devant le pseudo-juge Hawkins, hier matin, M. R. H. Marr, l'un des membres les plus distingués du barreau louisianais et le président du bureau de la commission nommée par la Convention pour la rédaction des contributions, a pris noblement la défense des contribuables. A qui le gouvernement radical impose la taxe de la police métropolitaine et la taxe du Parc.

En dépit de son éloquence, cependant, M. Marr n'a pas réussi à convaincre le pseudo-juge de la cour dite supérieure, car M. Hawkins a fait des opinions arrêtées sur ce point. Il ne s'agit pas pour lui de la question d'équité, mais bien de la question politique.

Accident.

Hier après-midi, vers quatre heures un quart, un Français, nommé Auguste Hiéronimé, montait une échelle, au second étage de la boîtisse connue sous le nom de "Café Jefferson", est tombé accidentellement et s'est fracturé le crâne. Le malheureux a été transporté à l'hôpital de Charité, où on a déclaré que son état était des plus critiques.

Incendie.

Vers neuf heures et demie, avant hier soir, le feu s'est manifesté dans une maison sise rue Lamal, entre Marengo et Constantinople, appartenant à madame Coppersmith. Le vent étant très élevé, la bâtisse a été entièrement consumée et les flammes ont gagné deux autres maisons. La première, appartenant à madame Wilson, a été complètement détruite, et la seconde, appartenant à M. Charles Kost, a été endommagée pour le montant de $300.

La maison de madame Wilson était assurée pour $425 à la compagnie des Marchands, et celle de M. Kost était également assurée à la compagnie Teutonia.

Le feu s'est encore déclaré, hier matin, vers huit heures et demie, dans la maison de la rue Franklin, entre Lafayette et Poydras, appartenant à madame John Foley et habitée par elle. Les dégâts peuvent être évalués à environ $100.

Un autre Incendie.

Vers six heures, hier après-midi, le feu a été découvert dans la maison à un étage, sise au coin des rues Collège et Iéna, appartenant à Mme Elizabeth Friend et habitée par elle. Il a été éteint promptement cependant, et les dégâts, qui peuvent être évalués à $50, sont couverts par une assurance à la compagnie Germania.

TEMPERATURE.—19 Novembre 1873.
Thermomètre de C. DERAMEL, opticien Fahrenheit. Centigrades

6 A. M.	86	3
12 M.	60	15
3 P. M.	60	15
6 P. M.	50	10

ENTREPOT DE TAPIS,
No 17, de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS ..... pièces, étoffes et smyrnes,
TOILES CIRÉES, Allemandes, de tables et planchers, à carreaux et tacsuis,
NATTES ..... rouleaux Nattes STORES, Cornières, couvertures, [illegible] de tables et de BILLIARDS et [illegible] COUVELINES, tarlas, rep. &c. CRIN, quimpe, paloche, &c., &c. 18nov—SPP

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
163..... RUE DU CANAL.....163
RECEVRONT, ce jour, [illegible] de nouveaux genres de:
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
NATTES, Cornières, &c., qu'ils offrent aux prix du New York.
19 sept—SPP

SERVICE FUNÈBRE.

Il sera célébré aujourd'hui 19 novembre 1873, à neuf heures du matin, à la Cathédrale St. Louis, un service funèbre pour le repos de l'âme de feue Mme AUGUSTE VIGNIER, née WELSCHE. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à cette cérémonie religieuse.
De profond de ses deuil.
20 nov—1t

UN NOUVEAU PAVAGE.

Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1873.

A Son Honneur le Maire,

A l'Administrateur des Améliorations et aux autres Nouvelles Administrations de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Ayant achevé le pavage d'une partie de la rue des Remparts, je dis qui est la plus près de la rue de l'Esplanade, j'ai employé mon nouveau système pavage, comme le [illegible] de "pavage en gravier concrétisé, de Sewell," je vous prie de venir me voir pour les faire vouvrir par les [illegible] vendredi matin, à midi, afin d'examiner le travail. J'y serai à la même heure et, si vous le permettez, Messieurs, je le ferai voir au public.

Je suis, etc.

L. SEWELL.

Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1873.

A l'Hon. L. Sewell.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'invitiez à venir examiner le "pavage en gravier concrétisé de Sewell," dans la rue des Remparts, près Bienville, vendredi, à midi, heure à laquelle la vois sera ouverte au public. Je me fais un plaisir d'être à l'endroit indiqué, à l'heure annoncée, et je serai accompagné des administrateurs auxquels nous accompagne permettrait de représenter de leurs bureaux.

J'ai l'honneur d'être, etc.

19 nov—2t LOUIS A. WILTZ.

Bureau du Canal de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1873.

Section annuelle de sept directeurs de cette direction pour l'année, sera tenu à son bureau, rue Canal et Gravier, le deuxième lundi de décembre prochain, le 8 décembre, de 10 heures à 2 heures de l'après-midi.

CH. JUMONVILLE, Collecteur.
19 nov—2t 8 déc

Bureau de la Compagnie d'Assurance Sylvie.—Cette date rue Carondelet et Commerce, Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1873.—Les détenteurs de notes d'assurance dont les primes ont été que le 1er janvier 1873 sont prévenus, sera lieu aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 1 décembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

L. W. BARRETT, Surintendant.
20 nov—jus 1 déc

Compagnie du Chemin de fer Centrale de l'Illinois.
AGENCE GÉNÉRALE DU SUD.
Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1873.
Aux Expéditeurs pour l'Ouest.

NOUS demandons le tarif le plus bas pour tous les points ci-dessous, et demandons des renseignements jusqu'aux bas de destination.
Garantie et promptitude.
20 nov—2t

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans, Nouvelle-Orléans, le 18 novembre 1873.—Messieurs les membres actifs et honoraires sont invités à se réunir, JEUDI, 20 courant, à 7 heures du soir, au bureau ordinaire de nos séances, rue Burgundy, du "Jour de Plaisir." Affaires importantes.
Par ordre du Président,
LOUIS GRÉGOIRE, Secrétaire.

AVIS.—PAR SUITE DE LA GRANDE baisse dans les prix du pétrole, les [illegible] taux du huit et de 6 [illegible] des sources du pétrole de cette ville [illegible] pour la bonne QUALITÉ DE COTON DÉVITÉ ou Sabarlatée dans les [illegible]
(Signé) UNION OIL CO.
BIENVILLE OIL WORKS CO
LOUISIANA OIL CO.
A. C. BIENVILLE, Agent.
Nouvelle-Orléans, 12 Nov. 1873.
15